

Malgré les multiples attaques

P.8

# Mathias Kouwanou imperturbable



# La Guérite

300 F

Santé

P.4

**Tout sur le cancer des ongles**

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°482 du jeudi 11 juillet 2024  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

*Informez plus et autrement*

Démission ou non du DG Anip Bénin

P.3

# Pascal Nyamulinda doit rompre le silence

Programme d'appui aux jeunes entrepreneurs P.4

**La cérémonie de clôture officielle prévue samedi prochain**

2è édition de team building à la mairie de Porto-Novo P.5

**Une marche sur la promenade piétonne lagunaire pour consolider les liens**

6è édition du projet «Culture de quartier» à Cotonou P.7

**Plus de 300 jeunes créateurs d'emplois bientôt disponibles**



Secteur funéraire au Bénin

P.3

# L'Etat met fin à la pagaille

Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informer plus et autrement*

## Directeur Général

Jean Eudes DAKIN  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU  
Faosiya SEFOU  
Anselme ORICHA (Stg)  
Salmata BABONI (Stg)

## Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



# Pascal Nyamulinda doit rompre le silence

Plusieurs médias béninois ont annoncé la démission du Rwandais Pascal Nyamulinda du poste de directeur général de l'Agence nationale d'identification des personnes (Anip). Une démission qui serait intervenue le mardi 2 juillet 2024. L'information abondamment relayée a même fait état d'un changement immédiat, dont son remplaçant aurait pour nom Aristide Adjinaou, Directeur par intérim de l'agence des services et des systèmes d'information.

La rédaction

Sauf que quelques jours après, le porte-parole du gouvernement, Wilfrid Léandre Hougbedji, a démenti cette information. À la faveur d'une sortie médiatique le dimanche 7 juillet dernier, le secrétaire général adjoint du gouvernement s'est inscrit en faux à ce sujet. «Le Chef de l'État n'a reçu aucune démission, moi aussi je n'ai pas eu connaissance de cette démission», a confié Wilfrid Léandre Hougbedji au micro de nos confrères de Radio Trait d'Union.

À en croire donc les propos du porte-parole du gouvernement, le Rwandais Pascal Nyamulinda demeure jusqu'à nouvel ordre le directeur général de l'Anip. «Vous savez tous que l'Anip dépend de la Présidence, donc si une telle décision avait été prise, vous seriez déjà au courant. J'étais présent au dernier Conseil des ministres, mais je n'ai pas eu connaissance d'une telle décision. Donc, à mon avis, monsieur Pascal Nyamulinda demeure le Directeur général



de l'Anip », a-t-il fait savoir.

Une situation devenue donc confuse au regard de l'évolution des faits qui laissent perplexe l'opinion publique. Avec cette sortie de Wilfrid Léandre Hougbedji, secrétaire général adjoint et porte-parole du gouvernement, le doute plane encore sur la position réelle de Pascal Nyamulinda au sein de cette structure en charge des données personnelles des Béninois. Serait-il encore réellement le DG de l'Anip ou le gouvernement tente-t-il de nous cacher quelque

chose ? La question mérite d'être posée, surtout avec le silence de l'ancien maire de Kigali malgré toutes les informations qui circulent sur sa personne. Il est donc impérieux que le DG Pascal Nyamulinda brise le silence afin d'éclairer l'opinion publique nationale sur ce qu'il en est réellement de cette situation.

La prise de parole de Pascal Nyamulinda est impérieuse en ce sens que la nouvelle de sa démission est intervenue à un moment où la maison Anip traverse une

situation tumultueuse. Il y a quelques jours seulement, six (06) agents de l'Anip ont été interpellés et gardés à vue à la Sous direction des affaires économiques et financières (ex-Bef), ceci en plus des onze (11) arrêtés et jetés en prison le vendredi 28 juin 2024. Selon nos informations, ces arrestations font suite aux graves dysfonctionnements notés dans la fourniture des services. Pour rappel, le directeur général de l'Anip, Pascal Nyamulinda, a signé une note de service le 25 juin dernier, portant suspension de

correction de données nominatives et mise à jour de numéro de téléphone. Cette note précise que jusqu'à nouvel ordre, plus aucune structure de l'Anip ne peut procéder aux corrections de données nominatives et mises à jour de numéro de téléphone dans le registre national des personnes physiques. Un acte que plusieurs ont tenté de lier à sa démission. Pascal Nyamulinda doit donc apporter des clarifications non seulement pour situer les populations béninoises qui attendent de connaître ce qui se passe au sein de cette structure, mais également laver son honneur pour ne pas donner raison à ceux qui avaient attaqué sa nomination.

Faut-il le préciser, la nomination en conseil des ministres le mercredi 22 février 2023, du Rwandais Pascal Nyamulinda au poste de directeur général de l'Agence nationale d'identification des personnes (Anip) avait soulevé de vives réactions et commentaires dans l'opinion publique nationale.

# L'État met fin à la pagaille

Anselme ORICHA

Plus rien ne sera comme avant dans le secteur funéraire au Bénin. À travers le décret N°2024-991 en date du mercredi 19 juin 2024, portant réglementation du secteur funéraire au Bénin, le Chef de l'État Patrice Talon vient de mettre de l'ordre dans ce secteur. Désormais, au Bénin, l'inhumation d'un défunt est sou-

mise à l'obtention préalable d'un permis d'inhumer, délivré par le secrétaire exécutif de la mairie du lieu de sépulture. Le décret précise également que l'inhumation doit se faire dans un délai de 30 jours après le décès, sauf prorogation accordée par le procureur de la République.

Par ailleurs, les cimetières seront ouverts de 8 heures à 18 heures tous les jours, avec

des aménagements possibles en cas de nécessité, précise l'article 45 du décret. L'article 46 stipule qu'il est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés, aux personnes en état d'ivresse, aux animaux, aux marchands ambulants ainsi qu'aux porteurs d'armes non habilités d'accéder aux cimetières.

En clair, le décret organise

les activités liées à la conservation des dépouilles mortelles dans un funérarium, la gestion des cimetières, la sculpture sur pierre tombale, l'inhumation, la planification intégrale des funérailles, et les normes au sein des morgues. Grâce à cette réforme, le président Patrice Talon met fin à la pagaille ainsi qu'aux désordres dans ce domaine. Les pratiques inhumaines et malsaines

autrefois courantes dans les morgues, telles que l'abandon des corps pour défaut de moyens, la confiscation des corps et les pratiques occultes dans les cimetières, seront désormais réprimées. Il est donc souhaitable que les autorités compétentes prennent leurs responsabilités pour l'application stricte du décret pour le bien de tous.

# Comprendre cette maladie rare

Le cancer des ongles est une forme de cancer de la peau qui se développe sous, autour ou sur l'ongle. Bien que rare, il s'agit d'une affection sérieuse qui nécessite une attention médicale immédiate. Cette maladie peut toucher les ongles des mains comme ceux des pieds, et elle est souvent diagnostiquée tardivement en raison de sa nature discrète.

## Symptômes à surveiller

Les premiers signes de cancer des ongles peuvent être subtils. Parmi les symptômes les plus courants, on note l'apparition d'une bande sombre ou d'une tache noire sous l'ongle. D'autres signes incluent des saignements autour de l'ongle, une déformation ou un épaississement de l'ongle, ainsi qu'une douleur persistante. Parfois, l'ongle peut se décoller de son lit. Si vous observez l'un de ces symptômes, il est crucial de consulter un dermatologue

pour un diagnostic précis.

## Causes et facteurs de risque

Les causes exactes du cancer des ongles ne sont pas encore entièrement comprises. Cependant, plusieurs facteurs de risque ont été identifiés. L'exposition excessive aux rayons UV, que ce soit par le soleil ou les lampes UV utilisées pour le séchage des vernis à ongles, est un facteur de risque majeur. Les antécédents familiaux de cancer de la peau, un système immunitaire affaibli, et certains types de verrues virales peuvent également augmenter le risque de développer cette maladie. Les traumatismes répétés aux ongles sont aussi considérés comme un facteur contributif.

## Traitement et prise en charge

Le traitement du cancer des ongles dépend de son stade

et de son étendue. La chirurgie est souvent nécessaire pour retirer la tumeur et parfois une partie de l'ongle ou même l'ongle entier. Dans certains cas, des traitements supplémentaires comme la radiothérapie ou la chimiothérapie peuvent être recommandés. Une détection précoce est essentielle pour augmenter les chances de guérison. Après le traitement, un suivi régulier est important pour surveiller d'éventuelles récurrences.

## Aliments à éviter

Bien qu'il n'existe pas de régime spécifique pour prévenir ou traiter le cancer des ongles, certains aliments sont à éviter pour maintenir une bonne santé générale et un système immunitaire fort. Les aliments riches en sucres et en graisses saturées, comme les produits transformés et les fast-foods, peuvent affaiblir le système immunitaire. Il est égale-



ment conseillé de limiter la consommation d'alcool et de tabac, car ils peuvent augmenter le risque de développer différents types de cancers. Adopter une alimentation riche en fruits, légumes, protéines maigres et grains entiers est recommandé pour soutenir la santé globale.

En conclusion, bien que le cancer des ongles soit rare, il est important de rester vigilant face aux symptômes inhabituels et de consulter un professionnel de la santé en cas de doute. Une détection précoce et un traitement approprié peuvent grandement améliorer le pronostic de cette maladie.

# La cérémonie de clôture officielle prévue pour le 13 juillet prochain

La Direction Générale des Impôts accueillera le samedi 13 juillet 2024, à partir de 14 heures, la cérémonie de clôture officielle du Programme d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs. Ce sera l'occasion parfaite de découvrir les talents béninois ayant des projets innovants, perfection-

nés grâce à votre soutien et à celui de notre communauté, à travers la présentation de leur pitch. Un programme de la JCI Cotonou la Doyenne qui vise à construire l'avenir de l'innovation et de la réussite entrepreneuriale.

Lancé officiellement le 17 février 2024, ce programme, ouvert à toute jeune entreprise in-

novante dans les domaines du numérique, de l'agrobusiness et de l'artisanat, sera clôturé le samedi prochain. Au cours de cette formation, les entrepreneurs ont découvert les nombreux avantages qu'offre le programme. Un programme alléchant et porteur d'opportunités, comprenant l'organisation de séminaires de formation nationale sur 16 semaines, mentorat et accompagnement financier, accès à un vaste réseau de plus de 200 000 entrepreneurs dans le monde... Il faut souligner que ce programme a été soutenu par plusieurs structures dont l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises, Fil Infos, Get Motors Company, Benin Business Angel Network (BBAN), et l'ONG les Élités...



Cérémonie de Clôture Officielle

PROGRAMME D'APPUI AUX JEUNES ENTREPRENEURS

13 Juillet 2024 14H

Direction Générale des Impôts

ADPME, Fil infos, GET MOTORS, BBAN, JCI Cotonou la Doyenne, limits

# Une marche sur la promenade piétonne lagunaire pour consolider les liens du personnel

(Pari gagné pour l'équipe de team building)

Anselme Oricha (Stg)

Le personnel de la mairie de Porto-Novo a participé, le samedi 6 juillet 2024, à une marche sur la promenade piétonne lagunaire. Cette activité, organisée par l'équipe de team building de la municipalité, en est à sa deuxième édition. L'objectif est de renforcer les liens de fraternité et de convivialité entre le personnel en vue d'un meilleur rendement des prestations.

Après l'activité de fitness en février dernier, qui a connu un succès, l'équipe de team building de la municipalité de Porto-Novo a organisé, le week-end dernier, une marche sur la promenade piétonne lagunaire. Elle a vu la participation non seulement du personnel, qui a répondu massivement présent, mais aussi des autorités municipales, notamment le premier adjoint au maire, Rachadou Toukorou, et la secrétaire exécutive,



Isabelle Dahito.

Au-delà de son caractère sportif, cette deuxième édition de team building a également été un moment de détente et de visite touristique. Partant de l'hôtel de ville, les participants ont parcouru une distance de sept kilomètres. De Agbokou Odo en passant par Gbèkon, Accron, Gbèdji, Akpassa, Sokomey jusqu'à Houéyogbé, le

personnel de la mairie a passé un moment d'émotion et de découvertes dans une ambiance de convivialité. Selon Heulèche Tognonmegni, point focal team building, «cette activité vient d'une idée selon laquelle, après les semaines de travail, il y a du stress», et c'est dans le but de se détresser, poursuit-il, que «l'équipe de team building de la mairie a mis en place des activi-

tés (...). Cette fois-ci, c'est une promenade pour découvrir la beauté de la lagune, la flore et également visiter quelques sites touristiques. C'est pour toujours resserrer les liens, combattre le stress après le travail», a-t-il expliqué. Ce fut donc l'occasion pour les participants de découvrir des sites touristiques tels que la première habitation de Tê-Agbanlin, la première divinité de la

ville capitale, Iya Abi Mesan, la statue de Tôffa et bien d'autres.

Heulèche Tognonmegni n'a pas manqué d'inviter le personnel de la mairie à plus de mobilisation et d'engouement autour des activités.

À l'arrivée, les participants ont salué cette initiative et se sont réjouis de l'ambiance qui a prévalu, augurant sans doute un bon avenir pour le développement de la commune de Porto-Novo. Latifu Moubaracou, chef du premier arrondissement, se dit satisfait de la réussite de l'événement. Tout en saluant le maire et la secrétaire exécutive à travers l'équipe de team building, l'élu municipal a souhaité une pérennisation de l'activité.

## Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact : 00229 97 26 26 71

# Michel Degbo et son groupe montent sur le Cheval blanc cabré

Le parti Bloc républicain se renforce davantage dans la sixième circonscription électorale, précisément dans la commune de Sô-Ava. Cette formation politique, dirigée par Abdoulaye Bio Tchané, a enregistré l'adhésion d'un groupe de militants et sympathisants de la commune, avec à sa tête Michel Degbo.

A. O. (Stg)

La cérémonie solennelle qui a consacré l'adhésion de Michel Degbo et de son groupe s'est déroulée le samedi 29 juin 2024. Cette activité politique, qui s'est tenue à la mairie de Sô-Ava, a connu la présence d'un parterre de personnalités politico-administratives, dont le député Nathanaël Sokpoekpe, représentant le président du BR, Abdoulaye Bio Tchané, empêché, l'honorable Sanni Innocent Sabiyo, et le coordonnateur BR de Sô-Ava, Gilles Hounkpevi.



C'est le représentant du président Abdoulaye Bio Tchané, l'honorable Nathanaël Sokpoekpe, qui a accueilli les nouveaux adhérents. Selon Michel Degbo, porte-parole des adhérents, le choix du Bloc républicain réside dans les idéaux qu'il prône, notamment la promotion de la jeunesse et

des femmes. Il se veut rassurant quant aux efforts qui seront consentis pour la consolidation du parti du cheval blanc cabré dans la sixième circonscription électorale en particulier, et dans le pays en général. «Fidèles à notre objectif primordial, celui de soutenir et de promouvoir les idéaux du chef de l'État, tout en y intégrant les aspirations

de nos chers concitoyens, nous sommes convenus que le Bloc républicain, parti du cheval blanc cabré qui est un imposant bloc politique de la mouvance présidentielle, est le mieux adapté. Il va nous permettre de reprendre les choses en main en 2026.»

L'honorable Nathanaël Sokpoekpe, tout en leur souhai-

tant la bienvenue, les a rassurés d'avoir fait le bon choix et qu'ils ne seront pas déçus de faire désormais partie des militants du BR. Pour lui, ce choix démontre une fois de plus les actions convaincantes du gouvernement du président Patrice Talon pour le développement du Bénin. Il n'a pas manqué d'inviter ces nouveaux membres à ne

ménager aucun effort pour l'enracinement du parti dirigé par Abdoulaye Bio Tchané dans la sixième circonscription électorale. «Vous ne vous êtes pas trompés après votre aventure de l'autre côté en adhérant au BR. Vous venez prouver à la face du monde que les actions du président Patrice Talon sont à encourager. Votre nouvel engagement ne souffrira de rien. Le Bloc républicain est dorénavant votre parti. Vous pouvez y exercer vos droits et devoirs de bons militants pour son enracinement.»

Il faut préciser que les nouveaux adhérents, au nombre de sept avec à leur tête Michel Degbo, ont reçu l'accompagnement d'un grand nombre de leurs militants et sympathisants à la base. Cela vient consolider le parti Bloc républicain en vue des perspectives des échéances électorales de 2026.

# Edibayo J. Dassoundo Ayibatin reçue par le président de l'institution

(Des points en rapport avec les activités de l'Association Internationale des Femmes Juges du Bénin ont été abordés)

La présidente de l'Association Internationale des Femmes Juges du Bénin a été reçue en audience à la Cour Suprême. Les activités marquantes de cette association étaient au cœur des échanges.

Salmata Baboni (Stg)

Portée sur les fonts baptismaux au mois d'août 2004, l'Association des Femmes Juges du Bénin poursuit toujours ses objectifs au profit des vaillantes femmes magistrates. Le 2 août prochain, elle aura 20 ans d'existence. Un événement qui sera marqué par un colloque scientifique. «Il était important pour nous de discuter de l'organisa-

tion de cet événement dont nous voulons faire à la fois un rendez-vous festif, de réjouissances en quelque sorte, aussi bien avec les femmes magistrates que les hommes magistrats du Bénin,» a laissé entendre Edibayo J. Dassoundo Ayibatin, présidente de l'AIFJ-Bénin. Ainsi, des projections sont faites pour août 2024 et la demande de soutien de l'autorité de l'institution a été formulée.



# Plus de 300 jeunes créateurs d'emplois bientôt disponibles à Cotonou

Faosiya Sefou

Lors de la sixième édition du projet «Culture de quartier» initié par le conseiller Valère Sessinou Houndjenoukon dans le troisième arrondissement de Cotonou, plus de 300 jeunes se sont manifestés. Ce jeudi 4 juillet 2024, le projet a pris son envol avec le soutien de plusieurs partenaires, dont le maire de Cotonou, Luc Setondji Atrokpo. Omer Maurille Adetonah, chef du troisième arrondissement de Cotonou et représentant de l'édile de Cotonou, a exprimé toute sa joie de voir les jeunes massivement mobilisés autour d'un idéal.

Cette initiative, qui vise à occuper les jeunes pendant les vacances et à leur donner les bases de l'entrepreneu-



riat, a été saluée par le collectif des artisans et les élus locaux. Inscrits dans divers secteurs d'activité tels que la coiffure, la couture, la décoration événementielle, la cuisine, la pâtisserie, la production végétale, animale

et bien d'autres, ces jeunes mesurent l'ampleur des défis qui les attendent. «Nous promettons de suivre rigoureusement les cours qui seront donnés,» a rassuré Edna Amadji, la représentante des apprenants.

Le succès du projet «Culture de Quartier» réjouit le promoteur, qui exprime sa gratitude à l'ensemble de ses partenaires, particulièrement au maire de Cotonou, Luc Setondji Atrokpo. «Je dis un

grand merci à notre guide et leader, le maire Luc Setondji Atrokpo, pour son accompagnement, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires,» témoigne le promoteur du projet.

Le représentant du maire, Luc Setondji Atrokpo, n'a pas manqué d'inviter les jeunes à saisir cette opportunité de devenir des créateurs d'emplois au Bénin. «Je voudrais t'inviter à étendre le projet à d'autres arrondissements,» propose le représentant du maire.

Pour conclure, Omer Maurille Adetonah a exhorté les jeunes à l'assiduité et a appelé d'autres jeunes à rejoindre les rangs. Le troisième arrondissement de Cotonou écrit ainsi son histoire à travers la dynamisation de sa jeunesse.

# Mathias Kouwanou imperturbable

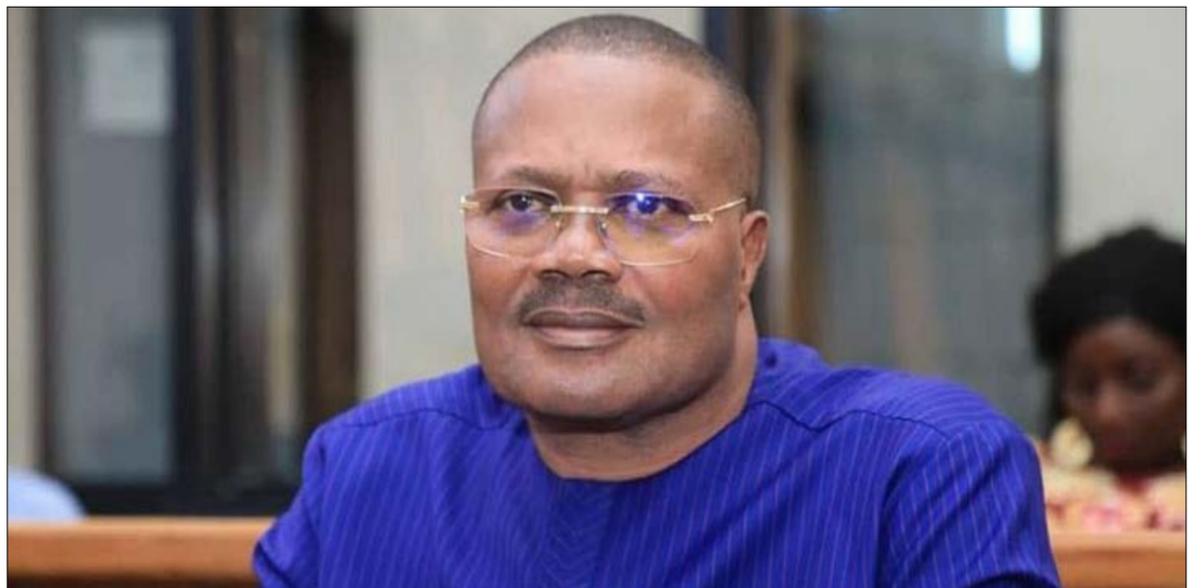
La rédaction

Dans la 20<sup>ème</sup> circonscription électorale, le leadership et le management politique de Mathias Kouwanou, plus connu sous le nom Akoma, suscitent des réactions mitigées. Député à l'Assemblée nationale et élu sous la bannière du Bloc Républicain, Akoma est perçu comme un pilier incontournable et un leader charismatique du parti du cheval blanc cabré. Ce charisme attire autour de lui un nombre croissant de militants et sympathisants, consolidant ainsi un Bloc Républicain plus fort et profondément enraciné. Cependant, cette popularité attise également l'envie et les critiques de ses détracteurs.

Ces derniers ne ménagent aucun effort pour ternir

son image et sa notoriété. La dernière tentative en date consiste en la diffusion d'informations, tant sur les réseaux sociaux que dans certains médias, accusant Akoma de gestion solitaire et autocratique du BR dans la vallée de l'Ouémé (parti dirigé par Abdoulaye Bio Tchané). Selon ses opposants, qui semblent chercher des problèmes là où il n'y en a pas, le Bloc Républicain serait au bord du gouffre dans la 20<sup>ème</sup> circonscription électorale.

Approché, le député Mathias Kouwanou, alias Akoma, se dit imperturbable. Des témoignages évoquent le départ de nombreux militants du Bloc Républicain à cause des «agissements» du député. L'homme fort de la 20<sup>ème</sup> circonscription élec-



torale rejette ces accusations, les qualifiant de contre-vérités destinées à déstabiliser le parti d'Abdoulaye Bio Tchané dans la région et à nuire à sa réputation personnelle.

En dépit de ces multiples attaques, le leadership et le management politique du

député Mathias Kouwanou continuent de porter leurs fruits. Grâce à son charisme et à son influence, plusieurs militants de l'ex-PRD et de la FCBE des communes d'Akpro-Misséré et d'Avrankou ont rejoint le Bloc Républicain, renforçant ainsi davantage le parti. Même avec les

tentatives de déstabilisation, Mathias Kouwanou reste un leader déterminé et respecté, dont l'engagement et la vision pour un Bloc Républicain fort continuent de rassembler et de mobiliser de nombreux partisans dans la 20<sup>ème</sup> circonscription électorale.

# Nécessité d'explorer la piste de la 1<sup>ère</sup> Dame du Bénin

« Quand certaines personnes me donnent des recommandations, je suis docile », Patrice Talon à propos de son épouse

Chamss-Deen BADAROU

Alors qu'en 2012, en tant qu'opérateur économique, il était près à affronter le pouvoir de l'ancien chef de l'État Yayi Boni avec lequel il n'était plus en odeur de sainteté et devrait être arrêté, selon ses dires, c'est son épouse Claudine Gbénagnon Talon qui l'en a dissuadé. Et il prit le chemin de l'exil. Dans un entretien fin décembre 2023 avec les journalistes du service public, Ortb, l'actuel président de la République a confessé qu'il y a de ces personnes qui lui parlent et il est obligé d'exécuter. Allusion faite à son épouse dans l'anecdote liée à son départ précipité du Bénin pour l'Hexagone, il y a plus d'une décennie. <<(...) Vous n'avez pas idée de tout ce qui se passe au sommet de l'État. Il y a eu une conférence de presse d'un certain maître Agbo le 18 septembre 2012. Et il aurait dit que le président Yayi Boni passerait sur le cadavre des Béninois pour obtenir un troisième mandat. Le pays allait très mal. Je n'avais pas suivi la conférence puisque j'étais à un dîner. Très vite, le président a dit ou imaginé que c'est moi qui avais commandité cette conférence de presse. Le lendemain, il était à Abuja quand il a instruit les ser-



vices de défense et de sécurité d'aller me chercher. Et c'est quelqu'un de ceux envoyés qui m'a appelé et m'a dit de quitter le pays. Il m'a dit : « Nous connaissons votre nature, mais cette fois-ci, c'est sérieux. Nous avons été instruits par le président pour aller vous chercher par tous les moyens. Alors il faut quitter le pays, ne soyez pas suicidaire. » >>>, relate Patrice Talon, qui poursuit : <<Alors, j'ai informé mon épouse. Je lui ai dit : "Moi, je ne suis pas un fuyard, je vais voir ce qui va se passer." Et mon épouse m'a dit : « Patrice, debout hors

du pays, tu feras le combat. Mais sous terre, non. Alors, tu ne feras pas le con. » Moi, parfois, quand certaines personnes me donnent des recommandations, je suis docile. C'est comme ça que je suis parti du pays >>>. Si l'on s'en tient à ce propos de l'actuel locataire de la Marina, il est une évidence que s'il est dans le fauteuil aujourd'hui, son épouse Claudine en est pour beaucoup. Et Patrice Talon la consulte, l'écoute et suit ses "recommandations". Quand on sait qu'à moins de deux ans de la fin du second quin-

quennat plusieurs sujets qui fâchent dans l'opinion notamment dans le rang de l'opposition, sont restés sans suite en dépit des démarches menées tant à l'interne qu'au-delà des frontières, n'y a-t-il pas nécessité d'explorer la piste de la première Dame ? Pour être on ne peut plus précis, les parents, amis, alliés et sympathisants de Reckya Madougou, de Joël Aivo, des étudiants encore en prison pour faits liés aux élections, des personnalités en exil depuis 2016, ne pourraient-ils pas arpenter la piste Claudine Ta-

lon, si ce n'est pas encore fait, pour obtenir cette flexibilité tant recherchée chez Patrice Talon, son époux ?

Dans l'opinion, il se chuchote qu'il faut à nouveau observer le chef de l'État jusqu'au 31 juillet 2024, veille de la commémoration de la fête de l'indépendance du Bénin pour voir s'il ferait une déclaration forte dans le sens de la libération de ces personnes. Mais parallèlement, l'option Claudine Talon ne gâterait pas la sauce. C'est ce que je crois.

ACTUALITE Séance d'information sur les opportunités de financement sur le marché financier

# Les chefs d'entreprise outillés par la BRVM et la CCI Bénin

(Une initiative saluée par les participants)

A. O. (Stg)

Informers les entreprises sur les opportunités qu'offre le marché financier en matière de financement, tel est l'objectif d'une séance d'information initiée à l'intention des chefs d'entreprise par l'antenne nationale de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin). Cette activité, qui a eu lieu au siège de la CCI Bénin à Cotonou, s'est déroulée ce jeudi 4 juillet 2024. À travers une présentation bien nourrie avec des questions-réponses, les entrepreneurs sont désormais mieux renseignés sur ces

différentes opportunités.

Selon Pauline Atiokpe Hountondji, directrice générale de l'antenne Bénin de la BRVM, le marché financier a pour mission principale d'accompagner les économies des États de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). «Quand on parle des économies de nos États, on ne peut pas laisser le secteur privé. Donc on accompagne aussi les entreprises de nos pays, et on sait qu'il y a des antennes dans tous les pays de l'UEMOA. Mais malgré toutes les sensibilisations que nous faisons, il y a des entreprises qui ne sont pas bien informées, qui ne sont pas informées des



opportunités dont elles disposent sur le marché financier pour vraiment régler leur problème de financement», a-t-elle expliqué. C'est dans ce cadre que des activités de ce genre sont organisées,

en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, pour mieux informer les entreprises.

Dans sa présentation, Miguel Tossavi, assistant de la directrice générale de la BRVM, a expliqué en détail les nombreuses opportunités qu'offre le marché financier aux entreprises. Il a mentionné notamment les opérations d'introduction en bourse (IPO), les emprunts obligataires, et la titrisation des créances. Il a invité les chefs d'entreprise à recourir à ces financements pour concrétiser leurs projets auprès des structures agréées. «Pour avoir un financement, il faut avoir un

projet structuré», a-t-il affirmé.

Sous le thème «Les opportunités offertes sur le marché financier régional en matière de financement», le communicateur a focalisé son exposé sur les avantages et les démarches nécessaires pour accéder aux financements disponibles, face à un auditoire d'entrepreneurs venus de divers horizons à travers le pays.

Au terme de la présentation, les participants ont salué l'initiative et se disent mieux aguerris en matière des opportunités offertes sur le marché financier.



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL

ET DE LA COMMUNICATION

\*\*\*\*\*



DECISION N°24-029/HAAC DU 27 JUIN 2024

**PORTANT PUBLICATION DES JOURNAUX ET ECRITS  
PERIODIQUES AYANT UNE EXISTENCE LEGALE EN  
REPUBLIQUE DU BENIN**

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- Vu** la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la Loi n° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;
- Vu** les Décrets n°2019-196 du 17 juillet 2019 et n°2023-353 du 05 juillet 2023 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la sixième (6<sup>ème</sup>) mandature ;
- Vu** le Décret n°2019-197 du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Rémi Prosper MORETTI en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** le règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;
- Vu** la Décision n°09-051/HAAC du 03 novembre 2009 portant modalités de publication de la presse écrite au Bénin ;
- Vu** la Décision n°22-040/HAAC du 11 octobre 2022 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;
- Vu** le rapport adopté le 27 juin 2024 relatif à l'actualisation de la liste des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;

la plénière, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article premier :** Les quotidiens et écrits périodiques ci-dessous cités ont effectué le dépôt légal et la déclaration préalable de leurs parutions auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication conformément aux dispositions des articles 62, 63 et 184 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

**Article 2 :** Conformément à l'article 5 de la Loi n°2022-013 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, ils ont, de ce fait, une existence légale à la date du 27 juin 2024, et peuvent, jusqu'à nouvel ordre, faire l'objet de revues de presse ou de titres sur les antennes des radiodiffusions sonores et des télévisions installées au Bénin. Il s'agit de :

**I- Quotidiens (55)**

1. INFO MATIN
2. LE PROGRES
3. LE PAYS EMERGENT
4. LE TELEGRAMME
5. LE BENINOIS LIBERE

6. LE GRAND MATIN
7. L'AUDACE INFO
8. L'ECHIQUIER
9. MATIN LIBRE
10. LE MEILLEUR
11. L'ECONOMISTE DU BENIN
12. DECRYPTAGE INFOS
13. LE MATIN
14. LE CONTEMPORAIN
15. L'INVESTIGATEUR DU JOUR
16. NOTRE TEMPS
17. LE MATINAL
18. DJAKPATA
19. LE POTENTIEL
20. LE CONFRERE DE LA MATINEE
21. NASIARA
22. L'EVENEMENT PRECIS
23. FRATERNITE
24. BENIN INTELLIGENT
25. GASKIYANI INFO
26. LE CHASSEUR INFOS
27. L'INVESTISSEUR
28. LA NOUVELLE
29. LA NOUVELLE TRIBUNE
30. LE GRAND MESSENGER
31. L'ALTERNATIVE
32. L'INTERNATIONAL
33. PRIME NEWS MONDE
34. LE CHRONOMETRE
35. LE PARACLET
36. LE DEFI INFORMATION
37. LE PATRIMOINE
38. L'EMBLEME DU JOUR
39. ADJASHE NEWS
40. OXO
41. HONOUGBO
42. LE RENOVATEUR
43. LA NOUVELLE GAZETTE
44. NORD SUD QUOTIDIEN
45. L'INFORMATEUR
46. LES 4 VERITES
47. LIBERATION
48. L'EMERGENT
49. L'AUTRE QUOTIDIEN
50. L'EVENEMENT DU JOUR
51. L'INDEPENDANT
52. LA TRIBUNE DE LA CAPITALE
53. LA BOUSSOLE
54. 24 HEURES AU BENIN
55. DYNAMISME INFO



**II- Hebdomadaires (07)**

- 1- EDUC' ACTION
- 2- LA CROIX DU BENIN
- 3- LE COOPERANT
- 4- LE PATRIOTE
- 5- PLATEAU' ACTU
- 6- VOUDITOU
- 7- LES PHARAONS

**III- Bihebdomadaires (02)**

- 1- DEFI INFO
- 2- KINI KINI

**IV- Mensuel (04)**

- 1- L'UNION
- 2- ECHOS ENERGIE RENOUEVABLE
- 3- SPIRU' MAG
- 4- GUGU

**Article 3 :** Les Directeurs de Publication des quotidiens et écrits périodiques ci-dessus cités sont tenus de faire le dépôt légal conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

**Article 4 :** La Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication invite les responsables de ces organes de presse à mettre sans délai devant leur siège leur enseigne visible et à lui communiquer tout changement de siège, de Directeur de Publication et d'imprimerie.

**Article 5 :** A chaque parution, lesdits organes sont tenus d'indiquer :

- les nom et prénoms du directeur de publication et des propriétaires ;
- l'adresse complète du siège du journal ;
- la périodicité de la publication, le lieu et le prix ;
- le tirage à chaque publication ;
- l'ours ou l'équipe de rédaction et de publication ;
- le numéro International Standard Serials Number (ISSN) ;
- l'adresse complète de l'imprimerie où le journal est imprimé.

**Article 6 :** La présente Décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle fera l'objet d'une large diffusion et sera publiée au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 juin 2024.

Le Rapporteur,



**Mohamed Ali M. AMIDOU CAMAROU**

Le Président,



**Rémi Prosper MORETTI**

**ONT SIEGE**

- |                                      |                               |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Rémi Prosper MORETTI                 | : Président                   |
| Armand HOUNSOU                       | : Vice-Président              |
| Fernand Ahokanou GBAGUIDI            | : 1 <sup>er</sup> Rapporteur  |
| Mohamed Ali Marcellin AMIDOU CAMAROU | : 2 <sup>ème</sup> Rapporteur |
| Bastien Rafiou SALAMI                | : Membre                      |
| Marianne DOMINGO                     | : "                           |
| Marcellin AHONOUKOUN                 | : "                           |

**ACTUALITE** Jeux de hasard au Bénin

# Un secteur qui occupe les jeunes sans espoir

Faosiya SEFOU

Dans nos sociétés africaines, les jeunes s'adonnent de plus en plus aux divers jeux de hasard, accessibles à presque tous les coins de rue. Conscients ou non, ces jeux deviennent leur passe-temps favori, avec leurs avantages mais aussi leurs inconvénients. Samuel HOUNSA est un parieur des jeux de hasard depuis quelques années. Au quotidien, il est assis, stylo en main, concentré sur un document pour choisir les numéros du jour dans un kiosque de jeux. À la quarantaine, il tente chaque jour sa chance pour gagner de l'argent en fonction de sa mise. "Ce sont les amis qui m'ont poussé aux jeux et le premier jour, c'est à

travers un rêve que j'ai su que j'avais gagné, et effectivement c'était le cas", confie-t-il, le sourire aux lèvres.

Comme lui, ils sont des milliers, jeunes de divers secteurs d'activité ainsi que des personnes du troisième âge à la retraite, pour qui le jeu de hasard est le passe-temps favori. Il n'est pas rare de croiser des élèves en tenue d'école. Pour Daniel HOUNTON, un autre parieur, c'est à force de voir ses amis tirer leur épingle du jeu qu'il a aussi tenté sa chance. "Avec 50f, j'ai remporté 12 500f", s'exclame-t-il. Honoré AKLEGBE, lui, avait l'habitude d'observer les jeunes jouer. Le jour où il a tenté sa chance, "c'est avec 50f que j'ai obtenu 12 500f", se réjouit-il.

Discussions et analyses autour des numéros à choisir, consultation de tableaux, cris de joie et parfois de regret, c'est l'ambiance quotidienne devant ces points de pari, qu'il s'agisse de paris sportifs, de loteries ou de machines à sous.

La prévalence chez les hommes est plus forte que chez les femmes. Certains parieurs, du matin jusqu'au soir, se soucient très peu du petit déjeuner ou du déjeuner. Ils peuvent rester à jeun et miser tout ce qu'ils ont en poche. Ainsi, ce sont des millions de francs CFA que les entreprises de jeux de hasard amassent chaque jour sur l'ensemble du territoire national. Osseni MOUDJA est un opérateur économique. Il est quotidienne-

ment acculé par les clients aux heures de jeux. Il explique qu'avant, il avait un gain journalier de 3 millions. Selon lui, les réformes dans le secteur ont fait baisser les revenus de cette activité.

Malgré les difficultés que rencontre le secteur, il est aujourd'hui difficile, surtout en milieu urbain, de rencontrer un jeune de 18 ans qui n'a jamais tenté sa chance. Beaucoup de jeunes se retrouvent ainsi dans un cercle vicieux qui ruine ceux qui ne sont pas chanceux dans les gains pour compenser leurs pertes. Les témoignages sont légion. Si dans les saintes écritures, il est écrit que le hasard n'existe pas, il y en a néanmoins qui y croient. C'est l'exemple de Noël OGOUDINAN

qui affirme ne jamais faire le hasard. "Ces jeux conduisent à l'arnaque", affirme-t-il. Entre croire aux jeux de hasard et ne pas y croire, les conséquences de ceux-ci sur la société sont bien réelles. Elles ne sont pas éloignées de celles que provoque l'opium ou l'alcool sur la santé humaine, même si l'État veille au quotidien. Pour le sociologue Fidèle GANDONOU, c'est seulement le pauvre qui joue aux jeux de hasard, car le riche connaît, selon lui, la voie de la richesse.

Jouer aux jeux de hasard pour rendre dynamique l'économie d'un pays, c'est bien. Mais en dépendre au point d'en souffrir est à éviter. Une éducation et un contrôle rigoureux du secteur doivent être de mise.





# COUPE DE L'UNION



**2ème Edition**

**16**  
EQUIPES

**32**  
MATCHS

## COUP D'ENVOI



**Samedi 20 Juillet 2024**

**PORTO-NOVO/Tokpota, Terrain de sport de l'éveil**

**NB:** Inscription & participation gratuites.

Renseignements: **97 220 005**  
Initiative: **BMBV**

Charly Design

